

|                     |
|---------------------|
| Département         |
| PAS-DE-CALAIS       |
| Canton              |
| BOULOGNE NORD OUEST |
| <b>Commune</b>      |
| <b>WIMEREUX</b>     |

ST/PR/VS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**ARRETE DU MAIRE**

Arrêté n°2026\_315  
Feuillet n°127

*Le Maire de la Ville de WIMEREUX,*

*VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,*

*VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,*

*VU, le Code Pénal,*

*VU, le Code de la Route*

*VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*VU, l'arrêté municipal n° 2026\_030 en date du 09 juin 2026 réglementant la police et la sécurité de la plage, de la digue-promenade de la commune de Wimereux,*

*CONSIDERANT, que le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Lille effectue leur campagne estivale de recrutement des métiers de l'uniforme le 23 juillet 2026 sur l'espace Malahieude de la Digue-Promenade de Wimereux,*

*CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette campagne et prévenir les accidents,*

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Pour le bon déroulement de leur campagne, le CIRFA de Lille est autorisé :

- à installer des tentes type barnum,
- à circuler et stationner avec leur camion de démonstration type PROCAR,
- sur l'espace Malahieude de la Digue-Promenade
- le 23 juillet 2026 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.

#signature#